

Débat d'Orientation Budgétaire 2020

Rédacteur : Fabien CLECH

Rapporteur : Bernard ANGELS

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer le comité syndical sur les perspectives attendues pour le budget de l'année 2020. Il comporte des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue, ainsi que sur l'évolution envisagée des participations.

Ainsi, pour les communes de plus de 10 000 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport présenté doit comporter également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, du besoin de financement annuel et des effectifs.

La présentation du DOB de l'année 2020 comprend l'ensemble des éléments relatifs à la collecte, ainsi que l'ensemble des éléments relatifs aux principales filières de traitement des déchets (centre de valorisation énergétique, centre de tri, déchèteries, et flux d'encombrants, des déchets végétaux et des Déchets Dangereux Spécifique (DDS).

Les membres du bureau syndical, réunis le 14 janvier dernier, ont examiné les orientations budgétaires présentées dans le présent rapport.

Les membres du comité syndical sont invités à en débattre.



Débat d'orientation budgétaire 2020

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
Présentation du Sigidurs.....	4
Contexte.....	4
Orientations	5
Tendances sur les contributions.....	5
PROJECTION 2020	7
I. Prévention et sensibilisation	7
II. Collecte	9
Ordures Ménagères.....	9
Collecte Sélective.....	11
Encombrants et Déchets végétaux.....	12
Centres Techniques Municipaux	13
III. Traitement et Valorisation	14
Centre de Valorisation Energétique	14
Centre De Tri	18
Déchèteries	21
Encombrants, déchets végétaux et Déchets Dangereux Spécifique (DDS)	24
IV. Administration	26
ANNEXES	27
Etat de la dette	27
Prospective 2020->2025.....	28
Plan Pluriannuelle d'Investissement	28
Ratio clés	30
Chiffres clés	30

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier.

Ce dernier a pour vocation d'éclairer le comité syndical sur les perspectives attendues pour le budget de l'année 2020. Il comporte des éléments d'analyse prospective, des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue.

La présentation du DOB de l'année 2020 comprend l'ensemble des éléments relatifs aux principaux flux de déchets collectés et traités par le Sigidurs.

Présentation du Sigidurs

Le Sigidurs, Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles, est situé à l'Est du département du Val d'Oise (95) et à l'Ouest du département de Seine-et-Marne (77).

Il est compétent pour la prévention et la sensibilisation, la collecte et le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés et l'énergie. Le territoire du Sigidurs compte trois collectivités adhérentes, représentant 59 communes et 412 176 habitants : la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF – 42 communes) située sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne, une partie de la Communauté d'Agglomération Plaine et Vallée (CAPV – 7 communes) et une partie de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF – 10 communes).

Sur le périmètre très étendu du syndicat, il existe une très grande disparité de l'habitat, avec un territoire nord semi-urbain et un territoire sud très urbain.

Pour assurer ses missions, le Sigidurs dispose d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri et d'un réseau de 6 déchèteries ainsi qu'un partenariat avec des syndicats limitrophes sur deux déchèteries.

Contexte

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) fondée sur le principe du pollueur-payeur, porte sur les tonnages enfouis et/ou incinérés des déchets.

Cette dernière, selon la loi Finance 2019 évolue jusqu'en 2025 selon le calendrier ci-dessous :

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Tonne enfouie (Catégorie D – Installation autorisées relevant à la fois des B & C)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Tonne incinérée (Catégorie G – Installation relevant à la fois des A, B & C)	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

La hausse de la fiscalité sur l'enfouissement et l'incinération est inquiétante et impactera le devenir économique de toutes les collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers. Malgré cela, le Sigidurs s'engage à maîtriser ses coûts et ce, dans le respect des normes environnementales.

De plus, le marché mondial du papier-carton recyclé est engorgé, les prix ont été divisés par trois en deux ans et le centre de tri rencontre des difficultés conjoncturelles à écouler ses stocks.

En effet, la fermeture des frontières asiatiques à l'import de déchets en mélange en est la principale cause, qui en cascade, a des impacts sur toutes les industries de recyclage.

Par ailleurs, on observe une augmentation des programmes de gros entretien et renouvellement (GER) pour les exploitants du CVE et du CDT. Effectivement, le maintien en état de fonctionnement des équipements proposé par les exploitants en est la raison. De plus, ces équipements sont utilisés à leurs limites de capacité, ce qui génère des frais d'entretiens supplémentaires.

Enfin, le marché français de l'emballage plastique reste dynamique et cela malgré la concurrence des emballages venant de l'étranger. La vente énergétique est satisfaisante puisque qu'en 2019, l'usine d'incinération a fonctionné de manière optimale et a dépassé les prévisions attendues.

Orientations

Pour faire face à ce contexte instable, le Sigidurs met en place une prospective à 5 ans (qui évoluera à 7 ans au courant de l'année 2020) afin de porter une vigilance particulière sur nos orientations.

La création et la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) réactualisé chaque année devra permettre d'anticiper l'avenir en proposant une vision prospective et synthétique à 5 ans.

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode « ComptaCoût ». Le Sigidurs a commencé à mettre en place ces outils dès 2019 et en poursuivra l'utilisation pour identifier les pistes de maîtrise des coûts.

Pour mener à bien nos opérations de déploiement de la politique régionale et nationale des déchets, le Sigidurs est en recherche constante de financements : recettes de ventes de matériaux issus du tri, soutiens versés par des organismes agréés et subventions publiques.

Tendances sur les contributions

En maîtrisant ainsi son budget, le Sigidurs peut maintenir des coûts unitaires identiques à 2019 dans le calcul des contributions des EPCI du territoire.

Voici les tendances sur les contributions, des deux dernières années ainsi qu'une estimation de l'année 2020 (les chiffres estimés en 2020 ne sont pas consolidés, ils sont en attente des tonnages définitif):

	2018	2019	Estimation 2020	Evolution de 2019 à 2020
CARPF	35 237 538	33 974 130	34 082 783	0,32%
CAPV	4 441 28	4 502 050	4 556 179	1,20%
C3PF	968 931	1 005 982	1 002 997	-0,30%
Participations totales	40 647 497	39 482 162	39 641 959	
Evolution annuelle (par rapport à l'année précédente)	3,88%	-2,95%	0,40%	
Nombre d'habitant	408 548	410 301	412 176	
Prix à l'habitant	99,49	96,23	96,18	

Pour mémoire, voici les prix par filière qui ont été votés pour l'année 2018 et 2019 :

Déchets produits par les ménages :

Filières	Prix à la tonne traitée		Prix à la tonne collectée	
	2018	2019	2018	2019
OM	98,00 €	98,00 €	153,98 €	153,98 €
CS	0 €	0 €	0 €	0 €
ENCOMBRANTS	21,18 €	21,18 €	190,40 €	190,40 €
DDS	1 122,95 €	1 122,95 €	553,65 €	553,65 €
DV	23,02 €	23,02 €	168,29 €	168,29 €

Déchets produits par les services techniques des collectivités adhérentes :

Filières	Prix à la tonne collectée et traitée	
	2018	2019
OM	98,00 €	98,00 €
CS	0 €	0 €
ENCOMBRANTS	25,30 €	25,30 €
DDS	995,95 €	995,95 €
DV	26,80 €	26,80 €

Prix à l'habitant :

Participation	Prix à l'habitant	
	2018	2019
Déchèteries	5,75 €	5,78 €
Administration générale	4,00 €	4,02 €

Voici un récapitulatif des tonnages, par filière, de l'année 2017 et 2018 des apports des déchets des ménages et assimilés :

Année/Filière	OM	Encombrants	Recyclables	Déchets verts	DDS	TOTAL
2017	119 145,99	18 718,25	18 305,33	14 504,54	82,48	170 756,59
2018	120 249,06	20 336,65	20 677,28	14 077,32	63,25	175 403,56
2019	118 885,00	Chiffres en cours de consolidation				

PROJECTION 2020

I. Prévention et sensibilisation

Le Sigidurs a lancé en 2019 une démarche déterminante pour les années à venir, telle que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ses actions, comme la réduction à la source, une consommation responsable et le réemploi des objets, mettent en valeur notre engagement en faveur du premier mode de traitement des déchets : la prévention.

Il est proposé aux administrés du territoire du Sigidurs d'acquérir des composteurs au prix de 10 €, en bois ou en plastique (dans la limite d'un composteur par foyer). Ils sont également sensibilisés à la pratique du compostage, du jardin durable et du broyage avec des événements comme la semaine jardin durable qui propose une distribution de compost. Depuis deux ans, il est également proposé le broyage en déchèterie qui permet aux habitants de récupérer du broyat gratuitement afin de développer le paillage. Cette pratique complémentaire à celle du compostage permet de réduire la consommation d'eau en conservant l'humidité du sol et d'utiliser les branchages. Ainsi le jardin ne produit quasiment aucun déchet.

Le geste de tri est une pratique développée dans beaucoup de foyers. Cependant, elle n'est pas systématique dans l'évènementiel malgré la présence de totems et de bacs de tri accessibles au public. Dans cette optique, le Sigidurs a développé des collectes solidaires en partenariat avec des associations à but non-lucratif. Ces opérations permettent d'inciter les usagers à trier leurs emballages et papiers et à participer à une action de solidarité en finançant des projets caritatifs ou humanitaires grâce à leurs gestes.

En plus des interventions dans les écoles et dans la continuité de ses actions de sensibilisation auprès du jeune public, le Sigidurs a fait parvenir un programme d'animations et de projets aux directeurs des écoles en début d'année scolaire.

Aussi, dans un souci de sensibilisation, le Sigidurs propose une communication plus visuelle et tournée vers des supports numériques comme le site web, la diffusion de newsletters ou encore sa présence sur les réseaux sociaux. Une sensibilisation est également proposée par des campagnes visuelles avec l'appui de panneaux, de grandes affiches et de diffusion de communiqués pédagogiques et thématiques.

1. Fonctionnement

Dépenses

Les dépenses liées à la prévention ont pour objectif de faire baisser de production de déchets par habitant et d'améliorer le tri des déchets.

Ci-dessous une présentation de ces dépenses proposant le réalisé de 2018, la prévision de 2019 ainsi que la projection de 2020 :

Gestionnaire	CA 2018	BP + DM 2019	BP 2020
Animation	266 142,22	572 986,00	986 880,00
Communication	255 360,43	660 055,00	469 860,00
Etudes et développement (ex MSE)	29 525,68	260 999,40	143 200,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	553 046,33	1 494 040,40	1 599 940,00

En 2020, une opération de dotation et de sensibilisation au tri sur le territoire de l'ex CA Val de France est prévue. Pour ce faire, la collectivité a déposé sa candidature à l'appel à projet CITEO « optimisation de la collecte ». Le dossier de candidature répond à 2 leviers :

- Amélioration du dispositif de pré-collecte des emballages et papiers,
- Consolidation du dispositif de collecte du verre.

Le montant estimé de cette dépense de fonctionnement, sur la partie sensibilisation, est de 500 K€.

Recettes

Le plafond de financement prévisionnel de CITEO pour cette opération s'élève à 585 K€. Néanmoins, le montant définitif de la subvention sera connu ultérieurement.

Cependant, cette somme ne comprend pas uniquement la partie dotation puisque l'opération de dotation est également comprise dans cette prévision de financement.

2. Investissement

Dépenses

Ci-dessous une présentation de ces dépenses proposant le réalisé de 2018, la prévision de 2019 ainsi que la projection de 2020 :

Gestionnaire	CA 2018	BP + DM 2019	BP 2020
Animation	12 846,50	11 650,00	16 000,00
Communication	3 595,18	96 730,00	220 700,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	16 441,68	108 380,00	236 700,00

Il est prévu, en dépenses d'investissement pour l'année 2020, l'acquisition d'un broyeur supplémentaire (16 K€), le projet de développement d'une application mobile (110 K€) et également une campagne visuelle et de covering sur les bornes et les camions de livraison (110 K€).

II. Collecte

Le service collecte, c'est environ 12 400 bacs livrés, 165 500 tonnes collectées tous flux confondus sur le territoire, 50 000 appels traités par le biais de notre numéro vert, l'implantation et la gestion des nouvelles bornes d'apports volontaires (en moyenne 100 par an) et 42 centres techniques municipaux engagés dans le tri.

Pour le territoire nord du Sigidurs, le marché 17COL08 a été attribué pour le lot n°1 à la société SEPUR pour la collecte en porte à porte des ordures ménagère, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants ainsi que pour la collecte en bornes des ordures ménagères et des emballages recyclables.

Pour le lot n°2, la société COVED est titulaire pour la collecte des bornes du verre.

La date de fin de ce marché est au 31 octobre 2022.

En ce qui concerne le territoire sud du Sigidurs, le marché 17COL09 a été attribué pour le lot n°1, à la société OTUS SNC et son co-titulaire AUBINE (Véolia) pour la collecte en porte à porte des ordures ménagère, des emballages recyclables, des déchets végétaux et des encombrants ainsi que pour la collecte en bornes des ordures ménagères et des emballages recyclables.

Pour le lot n°2, la société MINERIS a été retenue pour la collecte des bornes du verre.

La fin de ce marché est prévue au 3 avril 2025.

D'autre part, pour la gestion des bornes, trois marchés ont été attribués :

- Le marché 17COL12 signé avec la société ANCO pour l'entretien et la maintenance avec une fin prévue au 11 avril 2022,
- Le marché 18COL02 attribué à la société SULO pour la fourniture des bornes, se terminera le 20 juin 2022,
- Le marché 17COL11 signé avec la société SIGRENEA pour l'installation des sondes et le système de télé-relevé. La date de fin ce marché est le 25 octobre 2021.

Aussi, deux marchés sont établis pour la pré-collecte :

- Le marché 18COL03, proposant la fourniture de bac et qui est attribué à la société SULO, se terminera le 16 juillet 2022. Les bacs sont ensuite livrés par notre régie.
- Le marché 19COL01 attribué à la société TAPIERO correspondant à des fournitures de sac pré collecte bio dégradable. La date de fin de ce contrat est prévue au 31 janvier 2021.

Enfin, afin de mettre en place un service de qualité sur l'accueil téléphonique, la prise en charge et le traitement des appels du numéro vert du Sigidurs a été partiellement externalisés. Cette prestation a été attribuée à la société Contact Média, le 1er août 2019 pour une durée d'un an reconductible une fois un an, soit une date de fin maximum au 31 juillet 2021.

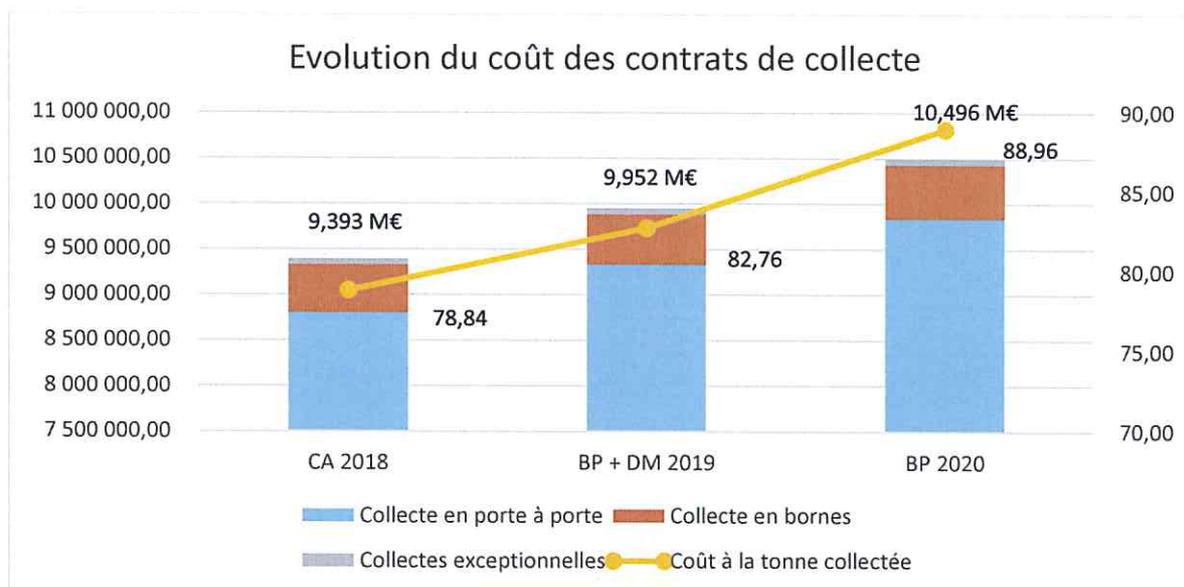
Ordures Ménagères

La collecte des ordures ménagères s'effectue par l'intermédiaire de bacs et de bornes, selon les fréquences de collecte définie dans le calendrier. Des collectes exceptionnelles sont également réalisées lors d'évènements tels qu'une brocante.

1. Fonctionnement

Dépenses

Ci-dessous une présentation des dépenses liées à la collecte des ordures ménagères, proposant le réalisé de 2018, la prévision de 2019 ainsi que la projection de 2020 :



Depuis 2018, les coûts des marchés de collecte augmentent en moyenne de 5% par an. Cette évolution correspond aux révisions de prix annuelles qui sont basées sur des indices tarifaires (le plus évolutif est celui du carburant mais il y a aussi celui de la main d'œuvre).

De plus, l'évolution de la qualité du service, le suivi des prestations et l'amélioration de la sécurité (notamment sur les recommandations des conditions de collecte des déchets) contribuent à cette évolution annuelle, tout comme la hausse du nombre de logements et d'entreprises à collecter.

Enfin le tonnage est également en évolution comme le témoigne le tableau ci-dessous :

	2017	2018	Evolution
OM provenant du territoire du Sigidurs	119 145,99	120 249,06	0,92%

2. Investissement

Dépenses

Les dépenses d'investissement de l'année 2019 étaient estimées à 1,279 M€, et correspondent à :

- la livraison de 6 300 bacs OM auprès des habitants ;
- l'installation de 77 bornes enterrées et 15 bornes aériennes soit 92 bornes.

Les investissements projetés pour l'année 2020, d'un montant total de 3,548 M€, sont les suivants :

- la dotation de bacs OM suite à l'enquête de sensibilisation de l'Ex-Val de France (2,500 M€ dont 440 K€ pour les entreprises) ;
- l'implantation de bacs OM sur le reste du territoire (350 K€ dont 150 K€ pour les entreprises) ;
- l'installation de 115 bornes (91 enterrées et 24 aériennes).

Recettes

Les dépenses d'investissement sont intégralement autofinancées.

Collecte Sélective

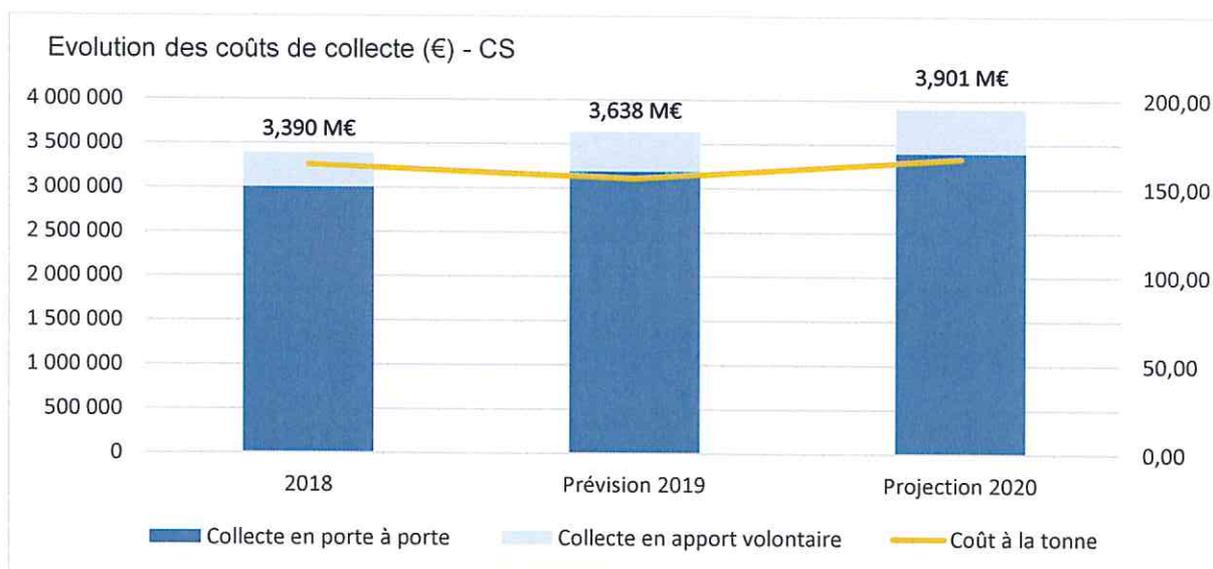
Tout comme les ordures ménagères, la collecte sélective se fait par l'intermédiaire de bacs pour le porte à porte, de bornes et de manière exceptionnelle sur des évènements tels qu'une brocante.

Aussi, la collecte sélective ne fait pas l'objet d'appel à contribution, et cela pour favoriser le tri.

1. Fonctionnement

Dépenses

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des coûts de collecte des emballages, des papiers graphiques et du verre, de l'année 2018, la prévision de l'année 2019 ainsi que l'estimation envisagée sur 2020.



La hausse des tonnages ainsi que la révision des prix des contrats expliquent une augmentation des prix.

Le coût estimé à la tonne collecté en 2020 est de 166,67 €.

Voici une présentation des tonnages collectés pour la collecte sélective :

Tonnages collectés	2018	2019 (Non consolidés)	Projection 2020
Emballages et papiers graphiques	16 139,00	17 050,00	18 500,00
Verre	4 642,00	4 550,00	4 900,00
TOTAL	20 781,00	21 600,00	23 400,00

Aussi, l'opération de sensibilisation et de dotation sur le territoire de l'ex- Val de France devrait faire augmenter les tonnages des emballages recyclables. A ce jour, il est difficile de quantifier un tonnage affecté à cette opération.

2. Investissement

Dépenses

Les investissements projetés pour l'année 2020, d'un montant total de 2,955 M€, sont les suivants :

- La dotation de bacs de collecte sélective (CS) de l'ex Val de France (1,700 M€) ;
- L'implantation de bacs CS sur le reste du territoire (180 K€) ;
- L'installation de 115 bornes CS (68 enterrées et 47 aériennes pour 542 K€) ;
- L'installation de 200 bornes verres (35 enterrées et 165 aériennes pour 506 K€) ;
- L'acquisition de 10 totem de tri pour les foires et les brocantes, pour un montant de 15 K€ ;
- L'acquisition de 10 bornes mobiles verres pour un montant de 12 K€.

Recettes

Les dépenses d'investissement sont autofinancées.

Encombrants et Déchets végétaux

La collecte des encombrants s'effectue en vrac, selon les fréquences de collecte définie dans le calendrier. Les encombrants correspondent aux déchets volumineux, ne pouvant être collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, comme le mobilier.

Les déchets végétaux se collecte en bac à l'exception de l'Ex Val de France qui s'effectue encore en sac papier biodégradable.

1. Fonctionnement

Dépenses

Ci-dessous une présentation de ces dépenses proposant le réalisé de 2018, la prévision de 2019 ainsi que la projection de 2020 :

Gestionnaire	CA 2018	BP + DM 2019	BP 2020
Encombrants	1 424 800,95	1 455 782,27	1 523 522,77
Déchets Végétaux	2 053 709,20	2 060 024,00	1 906 714,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	3 478 510,15	3 515 806,27	3 430 236,77

Les contrats de collecte d'encombrants évoluent notamment suite à la révision des prix.

Sur les déchets végétaux et contrairement aux années 2018 et 2019, il n'est pas prévu d'acheter de sacs végétaux. Cette dépense s'estime à 110 K€ en 2019.

2. Investissement

Dépenses

Les investissements de l'année 2020 sont d'un montant total de 240 K€ et correspondent à l'acquisition complémentaire de bacs pour les déchets végétaux dont 200 K€ pour l'opération de dotation de l'ex Val de France.

Centres Techniques Municipaux

Depuis fin 2018, le Sigidurs a mis en place un service de collecte spécifique permettant de généraliser le tri et de mieux valoriser les déchets issus des Centres Techniques municipaux (CTM) du territoire.

Dans ce contexte, le Sigidurs a signé un marché de mise à disposition, de transport et de vidage des bennes des services techniques, allotit en 2 lots relatifs aux zones géographiques : le territoire Nord attribué à la société Ourry et le territoire Sud attribué à la société Derichebourg.

Ce marché est d'une durée de 3 années, reconductible deux fois un an soit une date de fin prévue au 30 septembre 2023. Les déchets ciblés sont principalement les encombrants, gravats, déchets végétaux, pneus, papiers et carton.

Les déchets dangereux spécifiques (DDS) comme les peintures et les solvants sont collectées par le biais d'un marché attribué à OTUS qui se termine le 31 décembre 2021.

L'objectif est de mettre également en place sur une grande partie des services techniques, des filières de valorisation des déchets électriques et électroniques (DEEE), des lampes et néons, ainsi que des piles via les éco-organismes partenaires du Sigidurs.

1. Fonctionnement

Dépenses

Ci-dessous une présentation de ces dépenses proposant le réalisé de 2018, la prévision de 2019 ainsi que la projection de 2020 :

Gestionnaire	CA 2018	BP + DM 2019	BP 2020
CTM	337 075,36	1 125 365,35	1 003 187,83

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux contrats de collecte qui comprennent le transport des déchets de balayage, du tout-venant non incinérable (TVNI) et du tout-venant incinérable (TVI) ainsi que les pneus, les OM des corbeilles de rue, les métaux, les gravats, les déchets végétaux et les cartons. Les DDS sont également présents dans les dépenses de fonctionnement.

Le nombre de CTM collecté est passé de 28 à 42 de 2018 à 2019. Pour ce qui concerne 2020, le nombre d'enlèvement estimé est légèrement inférieur à l'année 2019. Les 17 autres CTM de notre territoire peuvent être soit de petits centres techniques ou des centres techniques qui pourront à l'avenir être prochainement collectés.

2. Investissement

Dépenses

Les dépenses 2020 d'investissement prévues sont de 5 160 € et correspondent à l'acquisition de racks à pneus et de grillages.

III. Traitement et Valorisation

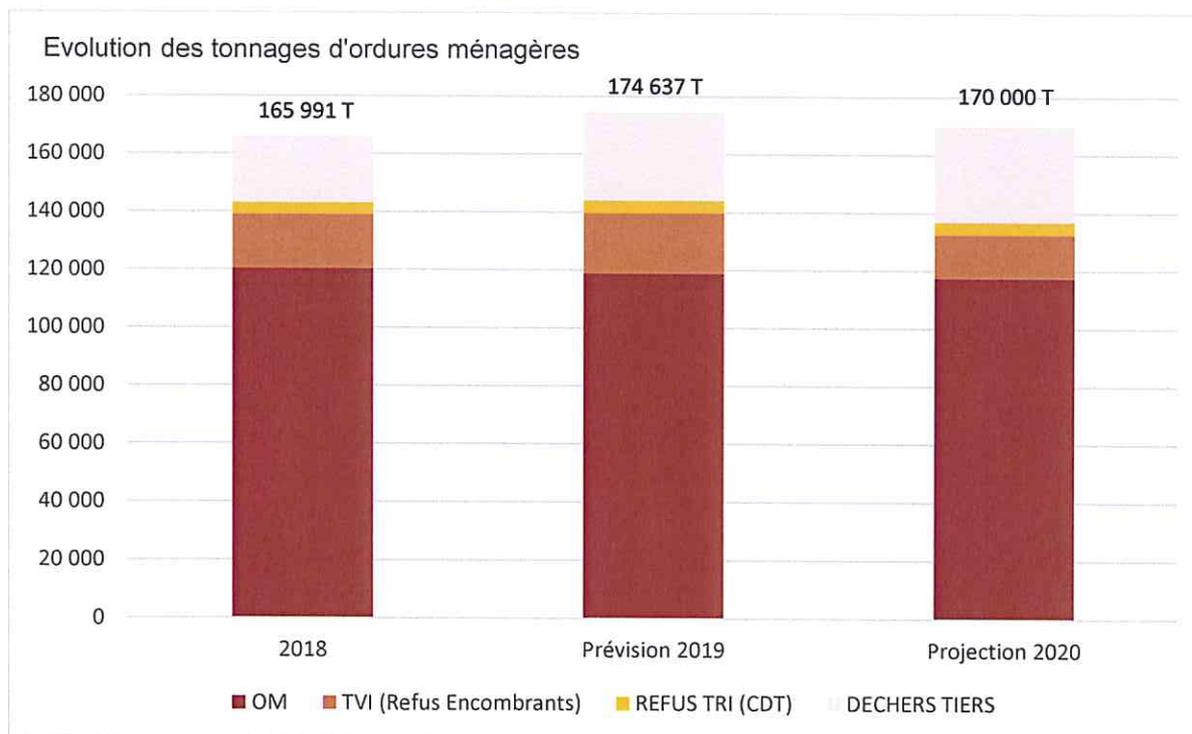
Centre de Valorisation Énergétique

Le centre de valorisation énergétique (CVE) du Sigidurs permet de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

Du 1er janvier au 30 avril 2018, les déchets issus des communes adhérentes de Seine-et-Marne étaient traités sur l'unité de valorisation énergétique de Monthyon. Depuis le 1^{er} mai 2018, l'ensemble des ordures ménagères résiduelles sont traitées au CVE du Sigidurs.

Le CVE est exploité et entretenu depuis 2013 par la société Saren SNC (coentreprise Veolia/Idex environnement) dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée maximale de 10 ans avec une date de fin prévue au 31 mai 2023.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages d'ordures ménagères traités, selon leur provenance, de l'année 2018, la prévision de l'année 2019 ainsi qu'une projection sur 2020.



Pour l'année 2020, le tonnage attendu de 170 000 tonnes sur le CVE est réparti comme suit :

- 117 500 tonnes d'OM provenant de la totalité du territoire du SIGIDURS ;
- 33 000 tonnes d'OM provenant du territoire du SYCTOM de l'agglomération parisienne et de clients privés ;
- 15 000 tonnes d'encombrants incinérables (Refus de tri encombrants);
- 4 500 tonnes de refus de tri (CDT).

Le traitement des ordures ménagères reste relativement stable et les déchets apportés par des tiers sont, en 2019, plus importants que les prévisions initiales. Cette évolution a pour effet de dépasser la capacité réglementaire du CVE. Ce dépassement a été signalé aux autorités compétentes.

Le tonnage d'OM détourné vers l'enfouissement est estimé à 5 000 tonnes, correspondant au seuil limite au-dessus duquel l'exploitant sera pénalisé. Voici le tonnage de l'année 2018, la prévision de l'année 2019 et la projection de l'année 2020 :

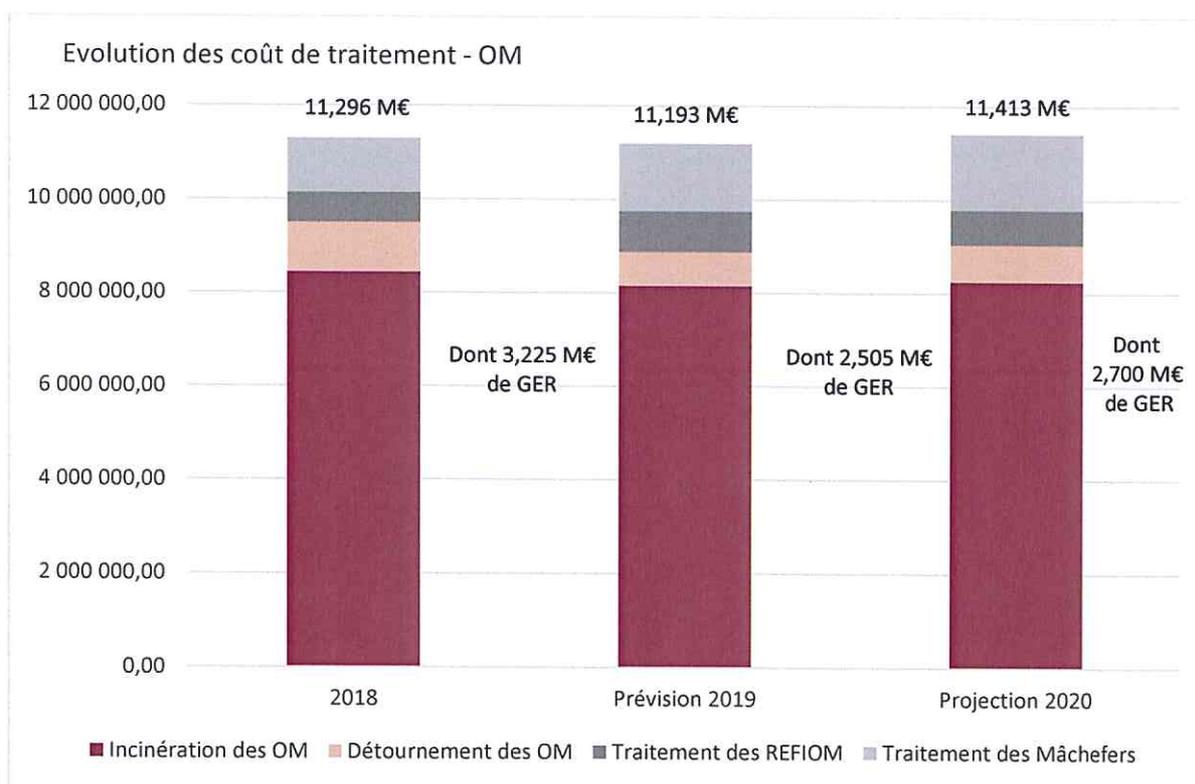
Tonnage	2018	Prévision 2019	Projection 2020
OM DETOURNEES	12 448,00	5 000,00	7 000,00

En 2020, la production de REFIOM est estimée à 4 300 tonnes et celle de mâchefers à 29 000 tonnes.

1. Fonctionnement

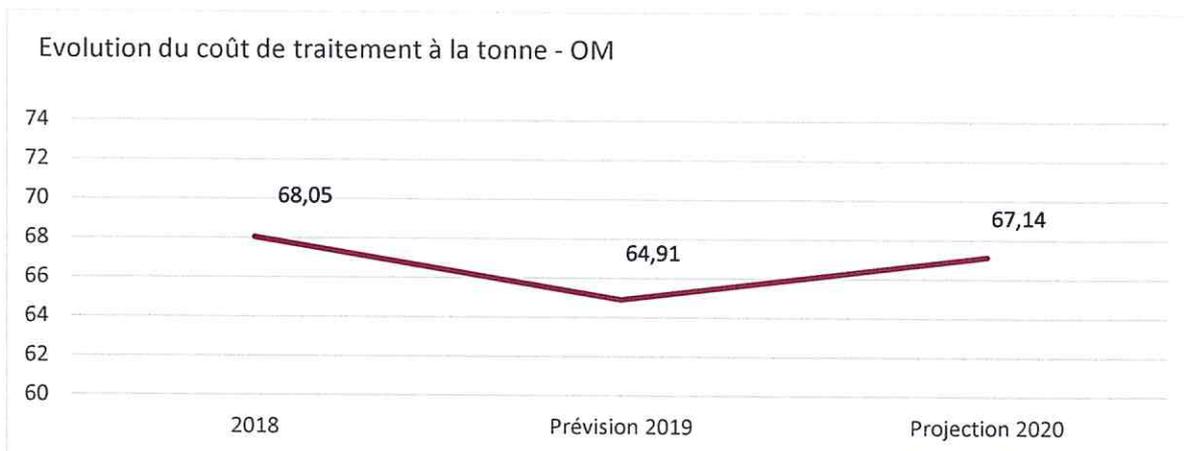
Dépenses

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des coûts de traitement des ordures ménagères et des sous-produits issus de l'incinération, de l'année 2018, la prévision de l'année 2019 ainsi qu'une projection sur 2020.



La légère hausse des dépenses de traitement des ordures ménagères s'explique principalement par l'importance du programme de GER (gros entretien et renouvellement). Il est estimé à 2,505 M€ en 2019 et 2,700 M€ prévu en 2020.

Toutefois, nous pouvons constater que le coût à la tonne reste constant entre les années 2018 et 2020, passant de 68,05 € en 2018 à 67,14 €, comme le montre le graphique ci-dessous.



Il convient également de noter que la TGAP n'a pas évolué entre 2018 et 2019, demeurant de 3,01 € HT la tonne incinérée. Cependant, selon la loi de finance pour 2019, la trajectoire TGAP pour l'incinération aura un impact important pour le Sigidurs à compter de 2021 (8 € la tonne), pour atteindre 15 € la tonne en 2025.

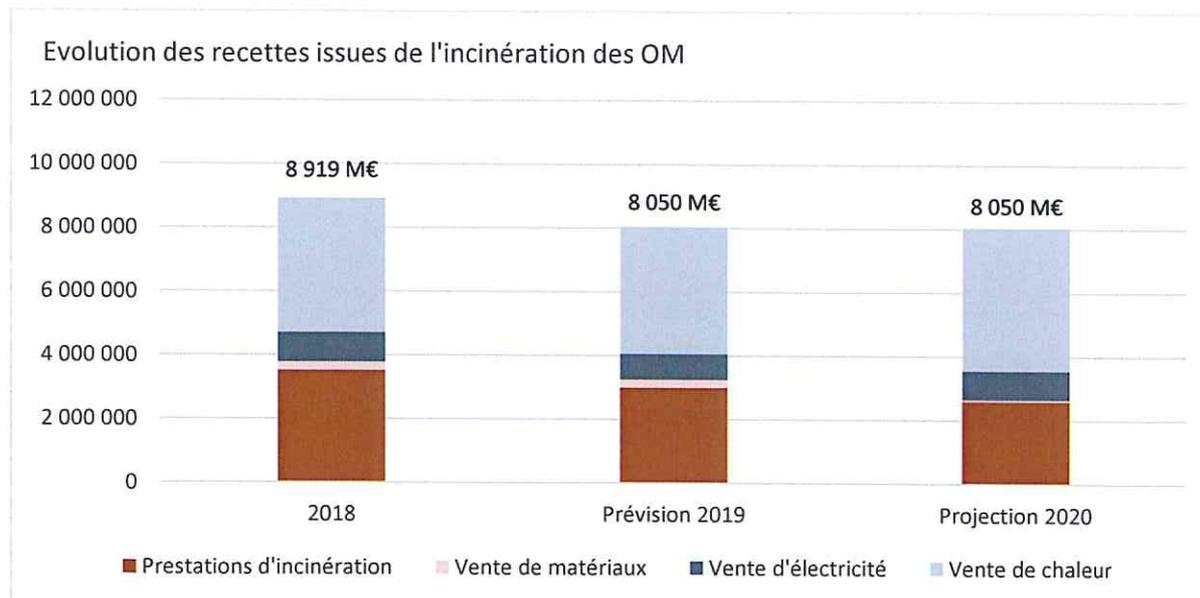
La répartition des dépenses envisagées pour 2020 est la suivante :

- incinération : 8,253 M€ ;
- traitement des OM pendant les arrêts techniques : 0,790 M€ (Détournement des OM vers la REP, auquel une vigilance doit être apportée pour les prochaines années, notamment à la vue de l'évolution de la TGAP sur le prix de la tonne enfouie) ;
- traitement des REFIOM : 740 K€ ;
- traitement des mâchefers : 1,630 M€.

Recettes

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes générées par le CVE :

- vente de l'énergie thermique (Sarcelles Energies) et de l'énergie électrique (Hydronext) ;
- vente de matériaux (métaux ferreux et non ferreux) ;
- produit des prestations d'incinération auprès du SYCTOM et de clients privés comme la SAREN ;



Le graphique ci-dessus montre une stabilité des recettes, entre 2019 et 2020 et cela malgré la baisse des prestations d'incinération depuis 2018.

En effet, la large baisse des tonnages apportés par le SYCTOM ainsi que la diminution de vente de matériaux en sont la conséquence. Ce contexte comporte beaucoup d'incertitudes qui nous ne permettent pas la projection de données fiables.

Effectivement, l'annonce du SYCTOM d'une diminution des apports de tonnage propose une diminution des prévisions sur le budget 2020. Un plan transitoire a été demandé par le Sigidurs, cependant il n'a pas été transmis. A ce jour, les apports du Sycotom restent constant.

Cependant, la vente d'énergie évolue. Sur l'année 2020, il est projeté une augmentation de 11 % de ces recettes.

En 2020, la quantité d'énergie prévue à la vente se décompose comme suit :

- 158 000 MWh d'énergie thermique générant une recette prévisionnelle de 4,5 M€ (4 M€ en 2019)
- 18 000 MWh d'énergie électrique générant une recette prévisionnelle de 900 K€ (800 K€ en 2019)

2. Investissement

Dépenses

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2020 est estimé à 2,655 M€, réparti ainsi :

- Travaux d'insonorisation de l'usine d'incinération : 350 K€ ;
- Maîtrise d'œuvre de l'habillage architectural de l'usine d'incinération : 270 K€ ;
- Travaux de couverture « intempéries » : 250 K€ ;
- Travaux de sécurisation et d'amélioration technique du site diffus : 250 K€ ;
- Maîtrise d'œuvre pour le raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel / Gonesse : 200 K€ ;
- Constitution d'un stock de pièces détachées : 100 K€ ;
- Maîtrise d'œuvre du déplacement du réseau d'eau surchauffée : 100 K€ ;
- Acquisition du terrain Dous : 800 K€ ;
- Aménagements divers : 335 K€ (Sécurisation incendie, détection incendie, bornes de pesage, diverses améliorations techniques, études, ...)

Recettes

Depuis 2012, la totalité des travaux d'investissement réalisés sur le CVE est autofinancée, sans recours à l'emprunt.

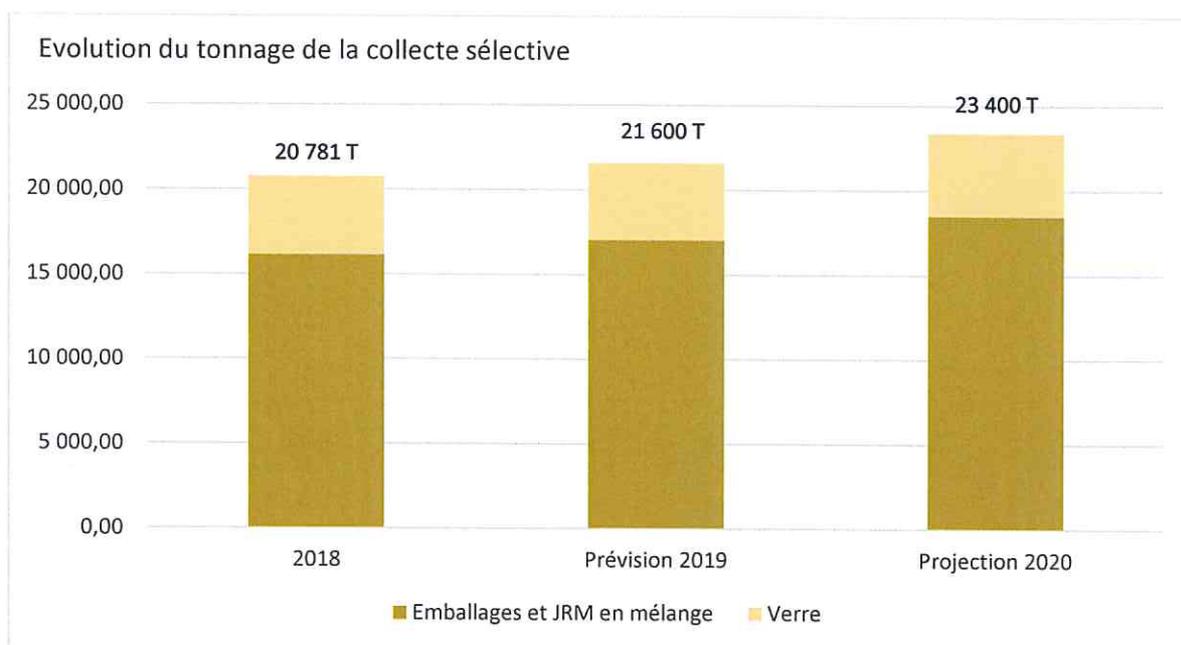
Centre De Tri

Le centre de tri du Sigidurs, assure le traitement des emballages et des papiers graphiques collectés en mélange. Il permet également de regrouper les collectes du verre issues des bornes du territoire.

L'exploitation et l'entretien de l'installation ont été confiés à la société Generis, filiale de Véolia, dans le cadre d'un marché d'exploitation qui a débuté en mars 2014, pour une durée maximale de 7 ans soit une date de fin prévue au 31 mars 2021.

Depuis le 1er mai 2018, Les collectes sélectives d'emballages et de papiers en mélange ainsi que le verre, issues des 17 communes Seine-et-Marnaises de la CARPF, sont acheminées sur le centre de tri de Sarcelles, la convention avec le Smitom Nord Seine-et-Marne ayant pris fin le 30 avril 2018.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages traités sur le centre de tri, de l'année 2018, de la prévision de l'année 2019 ainsi qu'une projection sur 2020.



Une amélioration constante du geste de tri par les habitants propose une évolution à la hausse du tonnage

Performance de tri par kg/habitant	2017	2018	2019
Emballages et papiers	33,8	39,3	41,6
Verre	10,7	11,13	11,13

Pour l'année 2020, le tonnage attendu est estimé à 23 400 tonnes, soit une évolution constante par rapport à 2019. Les tonnages se répartissent comme suit :

- 18 500 tonnes d'emballages et journaux-magazines collectés en mélange ;
- 4 900 tonnes de verre.

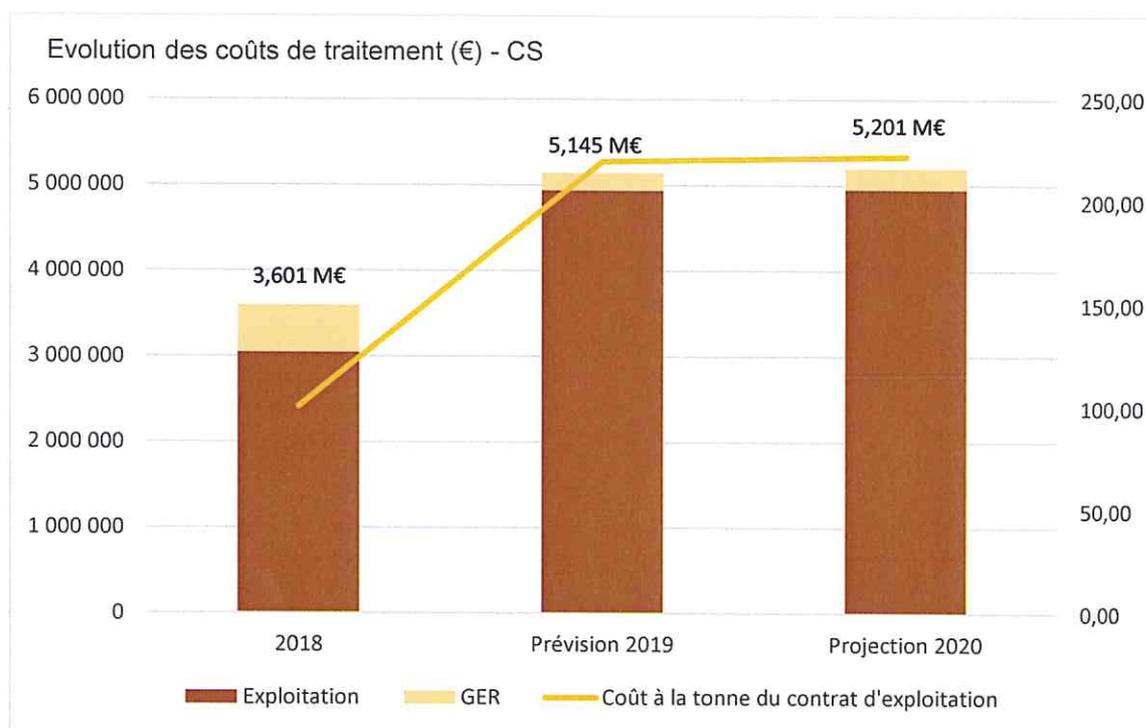
Une demande est actuellement en cours d'instruction par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) du Val d'Oise pour augmenter la capacité du centre de tri (15 600 tonnes autorisées pour les emballages et 4 000 tonnes pour le

verre). En effet, suite à la modification territoriale du Sigidurs, avec l'adhésion de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France aux compétences collecte et traitement pour les 17 communes du territoire intercommunal situées en Seine et Marne, Generis (Filiale de Véolia), titulaire de l'arrêté d'exploitation du centre de tri, a adressé à la Préfecture en mai 2019, un porté à connaissance pour une augmentation des capacités du centre de tri.

1. Fonctionnement

Dépenses

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coût d'exploitation du centre de tri, de l'année 2018, la prévision de l'année 2019 ainsi qu'une projection sur 2020.



Le coût du contrat d'exploitation du centre de tri est fortement impacté par la hausse des tonnages (de 20 781 tonnes en 2018 à 23 700 tonnes prévues en 2020). Il augmente également en raison d'une hausse du poste GER (250 K€ en 2020 contre 210 K€ en 2019), notamment suite à l'installation d'une trémie d'alimentation et des travaux de modernisation de la supervision.

Aussi le passage en deux postes de tri, en 2019, génère des coûts de traitement supplémentaire. En effet, deux équipes gèrent le centre de tri contrairement à une en 2018.

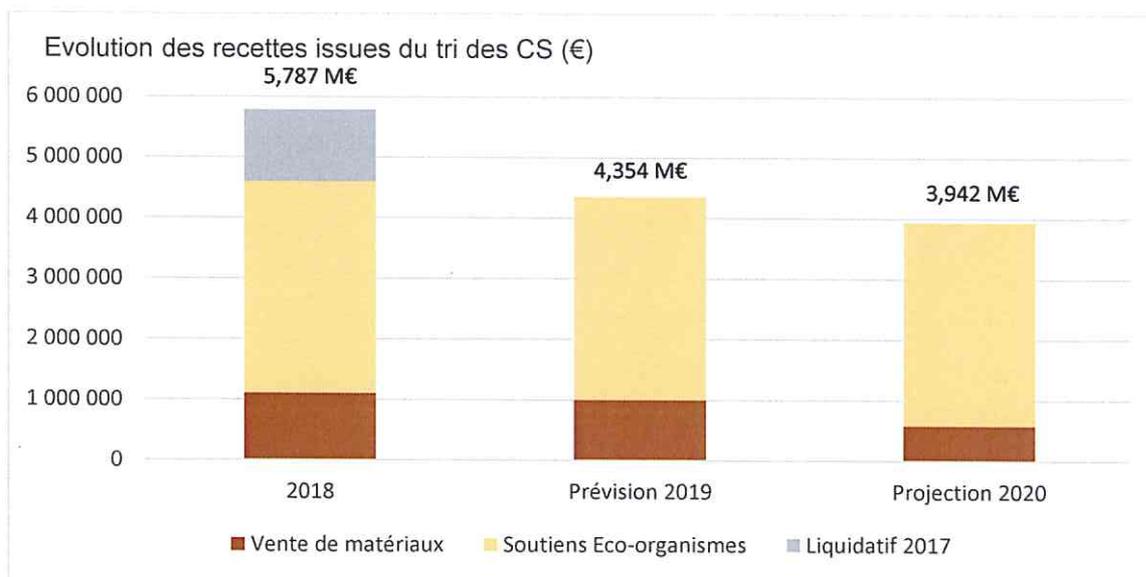
Pour l'année 2020, les hypothèses de construction budgétaire sont les suivantes :

- Exploitation : 4,951 M€ ;
- GER : 250 K€.

Enfin, l'année 2018 ne comporte pas les coûts de traitement des mois de janvier à avril des 17 communes situées en Seine et Marne. Effectivement, depuis le 1^{er} mai 2018 et suite à la modification territoriale du Sigidurs, ces communes ont été intégrées dans nos compétences de collecte et de traitement.

Recettes

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des recettes générées par le centre de tri :



Les recettes de la section de fonctionnement proviennent des soutiens des éco-organismes et de la vente de matériaux. Les contributions sont égales à zéro depuis 2012.

Pour l'année 2018, la somme apparaissant sur le graphique comporte le liquidatif de l'année 2017 (1,192 M€) qui a été perçu en 2018.

Les hypothèses de construction du budget 2020 sont basées sur :

- Une baisse significative des recettes liées au contexte très défavorable sur les fibreux (papiers, cartons), projetée un montant pour 2020 au sujet de la vente de matériaux à 582 K€ contre 999 K€ en 2019. En effet, le prix du marché mondial du papier-carton recyclé a été divisé par trois en deux ans.
- Une diminution progressive du soutien à la valorisation énergétique (application d'un coefficient de 70% sur le tonnage éligible pour 2020).

Année de soutien	2018	2019	2020	2021	2022
Coefficient de dégressivité	90 %	80 %	70 %	60 %	50 %

En 2018, ce soutien était de 565 K€ et il est estimé à 427 K€ pour l'année 2020.

Cependant, les soutiens Citéo emballages, papier et verre évoluent légèrement du fait que notre le tonnage augmente, d'une part par le rattachement des communes du 77 sur notre contrat et aussi par l'évolution des performances de la collecte sélective des habitants. Ce soutien est projeté à 2,8 M€ pour l'année 2020.

2. Investissement Dépenses

Pour l'année 2020, 310 K€ de travaux sont à prévoir pour des mises en conformité incendie et à la modernisation du système informatique du centre de tri.

Recettes

L'ensemble de ces travaux d'investissement est autofinancé. Il n'y a donc aucune recette d'investissement.

Déchèteries

Le Sigidurs dispose d'un réseau de 6 déchèteries. Les premiers équipements, situés sur les communes de Bouqueval, Gonesse et Sarcelles sont ouverts depuis 2008.

La déchèterie située à Louvres est ouverte depuis le 1er mars 2013.

Pour gérer son réseau de déchèterie, le Sigidurs a contracté un marché ayant pour objet l'exploitation et l'évacuation des déchets réceptionnés vers des sites de valorisation et traitement des déchets.

Sur le territoire du Val d'Oise, la société Derichebourg est titulaire de ce marché qui se terminera le 29 juin 2022.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le Sigidurs a repris l'exploitation des déchèteries situées sur les communes de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory qui appartenaient au Smitom Nord Seine-et-Marne et qui sont désormais sur le territoire du Sigidurs.

En ce qui concerne les déchèteries du 77 (Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory), la CARPF a transféré au Sigidurs le marché a été signé avec la société Aubine pour le gardiennage et l'entretien (lot n° 1) et avec le groupement Aubine/REP pour le transport et le traitement des déchets non dangereux (lot n° 2). Ce contrat prendra fin au 31 mars 2020.

Pour compléter ce dispositif, le Sigidurs a signé des conventions avec les syndicats suivants :

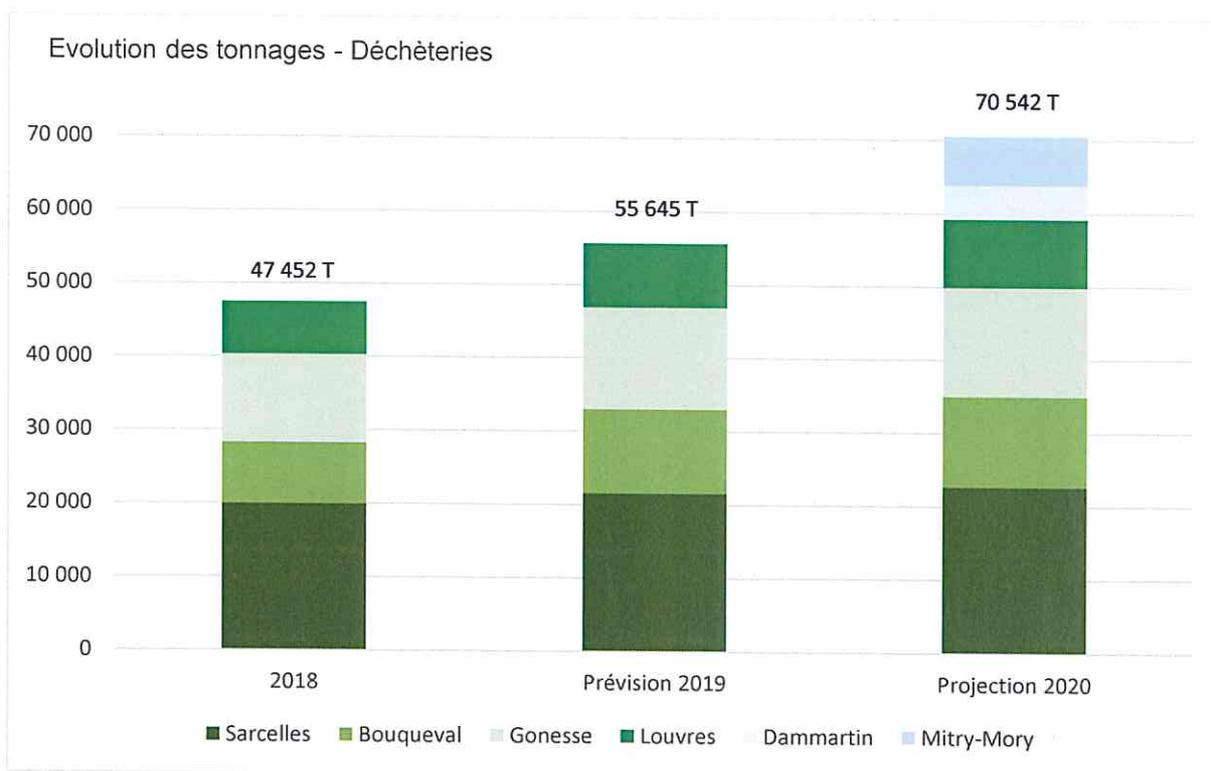
- Tri-Or pour l'utilisation de sa déchèterie située sur la commune de Viarmes, pour les particuliers de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France ;
- Syndicat Mixte Départemental de l'Oise (SMDO), pour l'utilisation de la déchèterie située sur la commune de Plailly, pour les particuliers des communes de Saint- Witz, Survilliers, Mauregard, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux et Othis.

Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur les communes des collectivités adhérentes au Sigidurs.

Les services techniques, les services publics et les associations situés sur le territoire du syndicat sont également acceptés dans les déchèteries du Sigidurs.

Les modalités d'accueil de ces usagers sont définies par des règlements intérieurs distincts.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des tonnages traités sur le réseau de déchèteries, de l'année 2018, la prévision 2019 ainsi qu'une projection sur 2020.



Les tonnages accueillis de 2018 à 2019 continuent d'augmenter sur le réseau des déchèteries (Sarcelles : + 8 % ; Bouqueval + 37 % ; Gonesse : + 16 % ; Louvres : + 22 %).

Pour l'année 2020, les hypothèses d'évolution des tonnages sont les suivantes :

- Sarcelles : + 5 % ;
- Bouqueval : + 8 % ;
- Gonesse : + 7 % ;
- Louvres : + 6 %.
- Dammartin : + 10 % ;
- Mitry-Mory : + 10 % ;

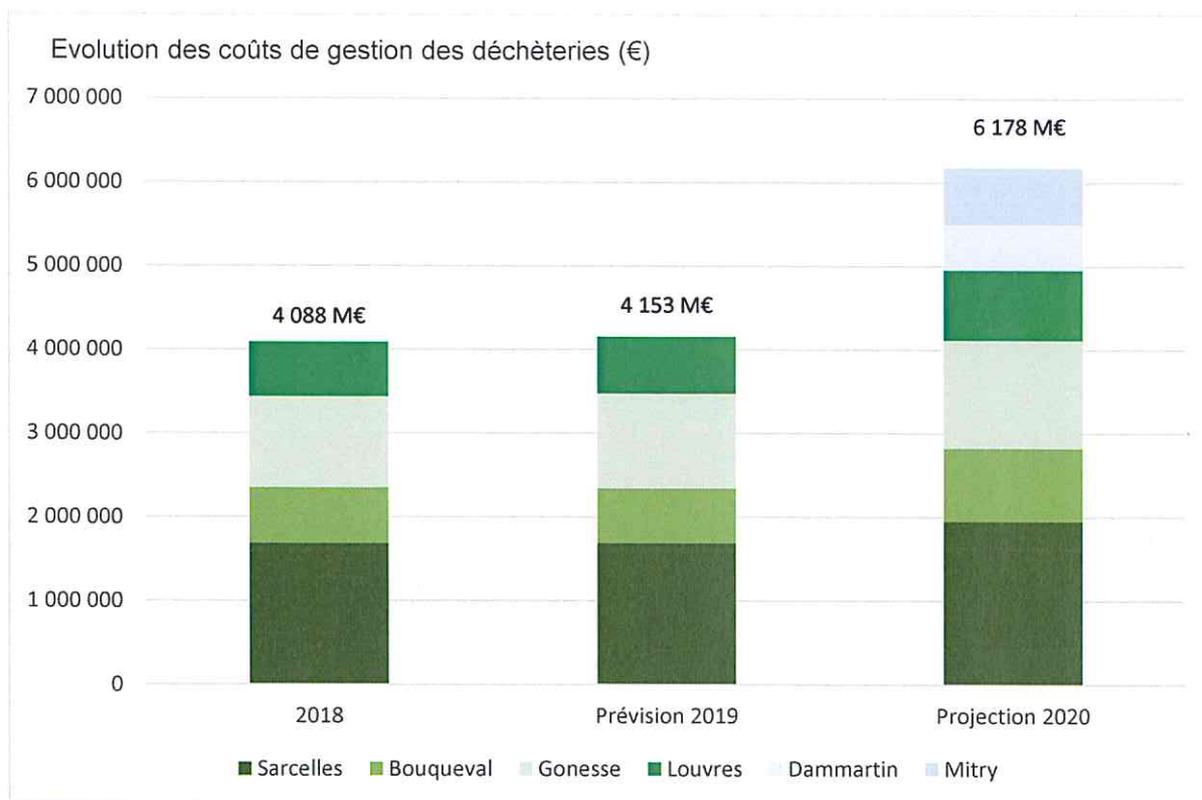
L'estimation des fréquentations pour 2019 sont de 151 356 passages (non inclus les deux nouvelles déchèteries du 77) soit une diminution de 4%.

S'agissant des deux déchèteries de Seine-et-Marne, située respectivement à Dammartin-en-Goële et à Mitry-Mory, la prévision de passage en provenance des habitants du territoire du Sigidurs en 2019 est de 49 700.

1. Fonctionnement

Dépenses

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coût d'exploitation du réseau de déchèteries, de l'année 2018, la prévision de l'année 2019 ainsi qu'une projection sur 2020.



En 2019, une tonne accueillie sur le réseau a coûté 74,64 € (diminution de 13% par rapport à 2018) et a rapporté 2,39 € de recettes extérieures (vente des matériaux, soutiens des éco-organismes et redevance pour fréquentation extérieure au territoire). La différence est financée par les contributions.

Rapporté à l'habitant, le coût réel prévisionnel du contrat d'exploitation des déchèteries est de 9,80 € en 2019 (9,37 € en 2018).

La répartition des dépenses pour 2020 est la suivante :

- Sarcelles : 1,687 M€ ;
- Bouqueval : 651 K€ ;
- Gonesse : 1,135 M€ ;
- Louvres : 680 K€ ;
- Dammartin : 547 K€ ;
- Mitry-Mory : 679 K€.

Recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 395 K€. Elles correspondent à des conventions d'utilisation des déchèteries (SMITOM 77 pour les déchèteries du Mitry-Mory : 75 K€ et de Dammartin-En-Goële : 75 K€ ainsi que le syndicat Emeraude pour la déchèterie de Sarcelles : 100 K€), à des soutiens pour les déchèteries (Eco Mobilier, Eco DDS, OCAD3E et COREPILE : 103 K€) et de la vente de matières (Métaux, batterie et vente de bennes reformées).

2. Investissement

Dépenses

Le budget 2020 est construit en prenant en considération les hypothèses suivantes :

- L'acquisition de la parcelle de Gonesse pour l'implantation d'une nouvelle déchèterie (1,120 M€) ;

- Le renouvellement du parc de bennes (254 K€) ;
- La mise en conformité des bâtiments des déchèteries du 95 (60 K€) ;
- La réfection de dalle de béton de la déchèterie de Sarcelles (12 K€) ;
- Des travaux de mise aux normes des déchèteries de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory (310 K€).

Recettes

L'ensemble de ces travaux d'investissement est autofinancé. Il n'y a donc pas de recette d'investissement.

Encombrants, déchets végétaux et Déchets Dangereux Spécifique (DDS)

Pour les encombrants, déchets végétaux et déchets dangereux (DDS), le Sigidurs ne dispose pas de ses propres installations. Des contrats de prestations de service ont été confiés à des entreprises pour la valorisation et le traitement de ces flux.

Sur l'ensemble de ces filières, les tonnages et les performances ont évolué à la hausse, principalement en raison de l'intégration des 17 communes de Seine-et-Marne, à l'exception de la filière déchets dangereux, pour laquelle la collecte mobile auprès des habitants a été supprimée.

S'agissant des encombrants, ils font l'objet d'un prétraitement comportant un tri sommaire et une préparation par grappinage de la fraction incinérable. Cette dernière étape permet de réduire la taille des déchets afin qu'elle soit compatible avec les dimensions des trémies d'alimentation des fours du CVE.

A l'issue de cette préparation les objets métalliques, les cartons et les films plastiques font l'objet d'une valorisation matière, le flux incinérable est orienté vers le CVE du Sigidurs et la fraction non valorisable et non incinérable est traitée en enfouissement.

Au sujet des déchets végétaux, un marché a été attribué au groupement d'entreprises Valdeve/Bioviva pour une durée ferme s'achevant le 31 janvier 2020, reconductible une fois un an.

La plate-forme Valdeve du Pays de France, ouverte depuis plus de 20 ans, était l'un des tous premiers sites de recyclage de végétaux par compostage en Île-de France. La plateforme Bioviva a été créée en 2006.

Ces plateformes de compostage permettent de transformer les déchets végétaux qui y sont déposés en compost. Le compostage reproduit le processus naturel d'humification, c'est-à-dire la décomposition puis la stabilisation des matières organiques sous l'effet de facteurs biologiques.

Concernant les déchets dangereux, le marché de cette prestation a été attribué à la société Chimirec, pour une durée ferme allant jusqu'au 31 décembre 2019, reconductible deux fois un an soit une fin prévue au 30 décembre 2021.

Les modes de traitement des déchets dangereux comportent différentes filières selon leurs caractéristiques et leur composition : le recyclage et la valorisation matière, le traitement physico-chimique, le traitement biologique, le traitement thermique ou le stockage.

1. Fonctionnement

Dépenses

Voici les dépenses, concernant le traitement des encombrants, des déchets végétaux et des déchets dangereux spécifiques, de l'année 2018, la prévision de l'année 2019 et la projection de 2020 :

Filière	CA 2018	BP + DM 2019	BP 2020
Encombrants	790 529,85	1 271 300,00	1 625 000,00
Déchets Végétaux	607 285,64	324 500,00	440 000,00
Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	39 610,39	15 000,00	43 000,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 437 425,88	1 610 800,00	2 108 000,00

L'évolution à la hausse du nombre de CTM collectés (de 28 en 2018 à 42 en 2019) fait également augmentée le coût de traitement de ces filières.

Sur les encombrants, en 2020, 195 K€ sont estimés pour la TGAP.

Recettes

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 202 K€. Elles correspondent à des soutiens (Eco Mobilier) à hauteur de 200 K€ et à des ventes de métaux issus des CTM évaluées à 2 K€.

2. Investissement

Il n'y a pas d'éléments dans la partie investissement (dépenses et recettes).

IV. Administration

Travaux bâtiments

En 2018 et 2019, le SIGIDURS a fait l'acquisition de deux bâtiments, respectivement au 20 et au 29 rue de l'Escouvrier à Sarcelles. En 2018, une partie des études ont été réalisées pour ces locaux et vont se poursuivre pour un montant de 240 K€ qui correspondent à la maîtrise d'œuvre. Les travaux s'y afférent vont débuter en 2020.

La première phase de ces interventions concernera le désamiantage pour un montant prévisionnel de 300 K€.

La seconde phase sera relative aux travaux :

- Locaux du 20 rue de l'Escouvrier : réhabilitation totale et installation d'une alarme pour un montant de 2,630 M€ ;
- Locaux du 29 rue de l'Escouvrier : réhabilitation de l'appartement du gardien pour un montant de 80 K€.

Par ailleurs, des travaux pour le réaménagement du bâtiment du siège sont prévus pour un montant estimé à 250 K€.

Ressources Humaines

Au 31 décembre 2019, le SIGIDURS compte un effectif permanent de 79 agents.

Les recrutements à prendre en considération pour le budget 2020 sont les suivants :

- 10 agents de sensibilisation (Dotation Ex-VDF) en CDD d'un an

Ainsi, les effectifs du SIGIDURS devraient atteindre 89 agents dans le courant de l'année 2020. Les dépenses de personnel prévisionnelles s'élèveront à 3,719 M€ en 2019 et devraient atteindre 3,991 M€ en 2020, soit une hausse de 7%. Cette augmentation prend en compte le Glissement Vieillessement Technicité (GVT).

La projection de 2020 des dépenses de personnel représente 6 % des dépenses réelles de fonctionnement (7 % en 2019).

ANNEXES

Etat de la dette

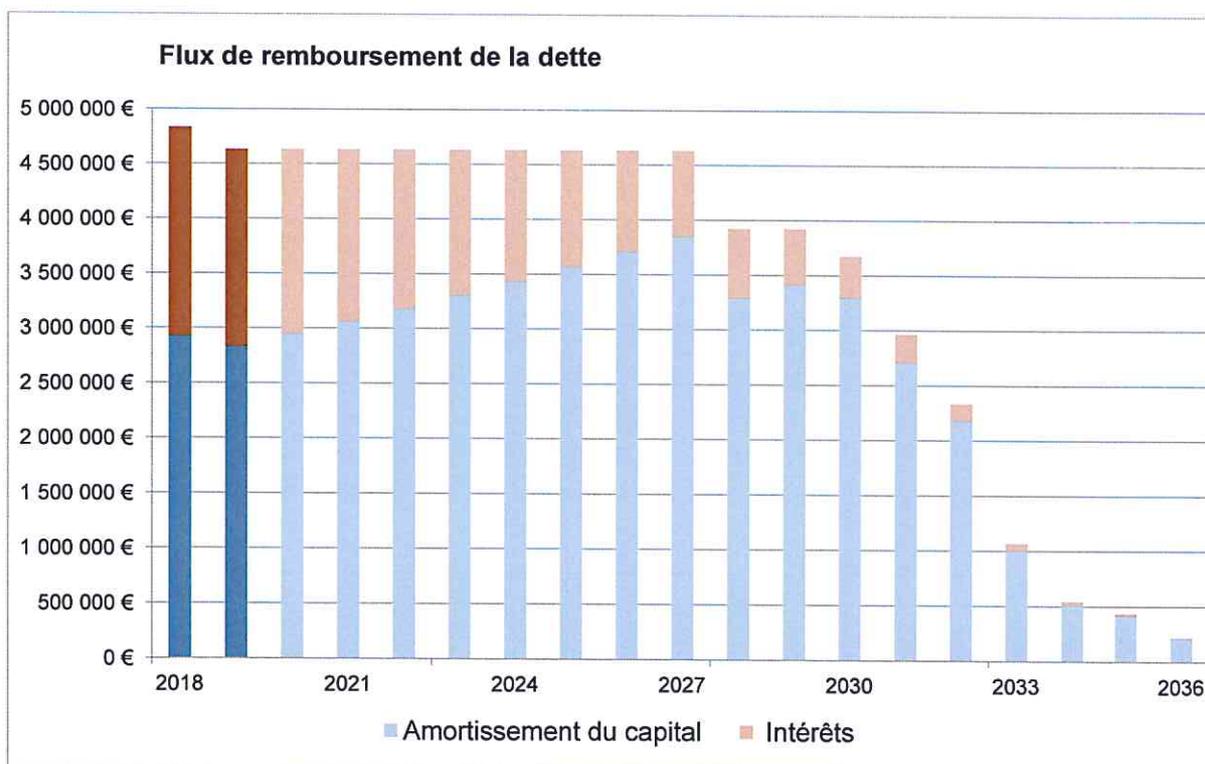
En 2019, le montant prévisionnel des annuités de remboursement de la dette (intérêt + capital) s'est élevé à 4,636 M€, représentant une participation de 11,30 € par habitant.

Aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2019. Le dernier emprunt contracté date de 2012.

Pour 2020, le montant des annuités de remboursement demeure quasi constant à 4,569 M€ soit une participation à l'habitant de 11,14 €.

Le montant du capital restant dû au début de l'exercice se chiffre à 44,032 M€, soit un endettement de 107 € par habitant. 12 emprunts demeurent, tous à taux fixe (taux moyen de 3,87 %).

Aussi, en 2019, des études de désendettement (via le remboursement anticipé de certains emprunts) ont été effectuées. Malheureusement, ces études ont révélé un désavantage financier pour notre syndicat. En effet, les indemnités de remboursement anticipé ont été évaluées trop onéreuses.



Le ratio de désendettement est 4.28 ans en 2020.

Prospective 2020->2025

Plan Pluriannuelle d'Investissement

Service Gestionnaire	Libellé Opération	Coût total Opération	Réalizations antérieurs	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions < N+5	Prévision de Financement	
										Fonds Propres	Subventions
Communication	Application Mobile	110 000,00		110 000,00						100%	0%
Communication	Covering Camion De Livraison	25 000,00		25 000,00						100%	0%
Communication	Covering Bornes	25 000,00		25 000,00						100%	0%
Communication	Campagne Prévention	25 000,00		25 000,00						100%	0%
Communication	Panneaux Électroniques 77	20 000,00				20 000,00				100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Habillage Cve	13 450 000,00	-	250 000,00	2 200 000,00	6 600 000,00	4 400 000,00	-	-	100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Création Chauffeferie Csr	35 375 000,00	25 000,00	100 000,00	250 000,00	3 000 000,00	19 000 000,00	11 000 000,00	2 000 000,00	0%	40%
Centre de Valorisation Energétique	Raccordement Siv/bg	2 300 000,00	200 000,00	-	50 000,00	50 000,00	2 000 000,00	-	-	0%	35%
Centre de Valorisation Energétique	Déviaton Réseau Es Sarcelles Energies	1 425 000,00	25 000,00	100 000,00	1 100 000,00	200 000,00	-	-	-	100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Remplacement Réseau Sarcelles Energies	2 100 000,00	-	-	50 000,00	50 000,00	2 000 000,00	-	-	70%	30%
Centre de Valorisation Energétique	Revamping Du Sncc Yokogawa	740 000,00	15 000,00	25 000,00	700 000,00	-	-	-	-	100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Implantation De Ramoneurs Micro Explosifs	600 000,00	-	-	300 000,00	300 000,00	-	-	-	100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Revamping De L'isolation Des Fours/Chaudières Et Traitement Des Fumées	250 000,00	-	-	-	-	250 000,00	-	-	100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Création D'Un Magasin De Pièces Détachées	500 000,00	-	-	-	-	-	500 000,00	-	100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Reprise De La Signalétique De La Voirie	60 000,00	-	60 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Mise En Conformité Mid-Bref	340 000,00	-	-	40 000,00	300 000,00	-	-	-	100%	0%
Centre de Valorisation Energétique	Upgrade Des Moyens De Détection/Lutte Contre L'Incendie	200 000,00	-	200 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%
Informatique	Installation/Mise En Oeuvre/Hebergement/Maintenance Du Pgi	189 182,10	120 474,68	68 707,42	-	-	-	-	-	100%	0%
Informatique	Licences Office 365	44 100,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	100%	0%
Informatique	Renouvellement Infra Virtuelle	57 500,00	-	27 500,00	-	-	-	-	30 000,00	100%	0%
Informatique	Changement Coeur De Réseau	62 000,00	-	31 000,00	-	-	-	-	31 000,00	100%	0%
Informatique	Matériel - 15 Ecrans	35 500,00	2 500,00	3 300,00	3 300,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00	100%	0%

Service Gestionnaire	Libellé Opération	Coût total Opération	Réalisations antérieurs	Prévisions 2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions < N+5	Fonds Propres	Subventions
Informatique	Materiel - Pc	157 000,00	7 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	100%	0%
Informatique	Materiel - Onduleurs	3 500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	100%	0%
Informatique	Materiel - Telephones Portables	25 000,00	3 000,00	5 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	5 000,00	3 000,00	100%	0%
Informatique	Materiel - Tablettes	40 000,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	10 000,00	4 000,00	100%	0%
Informatique	Materiel - Ecrans - Tdu	2 000,00		2 000,00						100%	0%
Informatique	Materiel - Tv/Pc - Tdu	2 000,00	-	2 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%
Informatique	Materiel - Salle Reunion Mach - Collecte	6 000,00	-	6 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%
Informatique	Materiel - Ecrans Et Supports - Com	12 000,00	-	12 000,00	-	-	-	-	-	100%	0%
Informatique	Materiel - Imp Traceur A0 - Com	3 500,00	-	3 500,00	-	-	-	-	-	100%	0%
Informatique	Materiel - Sonorisation Comite	22 500,00	-	22 500,00	-	-	-	-	-	100%	0%
Déchèteries	Renouèlement Du Parc De Benne (Benne Réformées Mises En Place En 2008 Et 2013)	800 000,00		100 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	100 000,00	100%	0%
Déchèteries	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000,00		1 300 000,00						100%	0%
Déchèteries	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000,00			2 500 000,00	300 000,00				100%	0%
Centre de Tri	Construction D'Un Cdt 30 000 T/An ?	-								100%	0%
Service technique	Travaux D'Aménagement Du 20Esc + Sps	2 600 000,00		2 600 000,00						100%	0%
Service technique	Trx Désamiantage Du 20Esc	100 000,00		100 000,00						100%	0%
Service technique	Pose D'Une Alarme Au 20Esc	30 000,00		30 000,00						100%	0%
Service technique	Désamiantage Du Cati	150 000,00	-	150 000,00						100%	0%
Service technique	Remise En État Appartement Du Cati	80 000,00		80 000,00						100%	0%
Service technique	Travaux De Réaménagement Du Cati	2 103 000,00			200 000,00	1 900 000,00	3 000,00			100%	0%
Service technique	Dotation Val De France	2 100 000,00		2 100 000,00						100%	0%
	TOTAL	70 289 782,10	408 774,68	7 605 307,42	7 582 100,00	12 915 400,00	27 848 400,00	11 703 400,00	2 206 400,00		

La création et la mise en œuvre de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), qui sera réactualisé chaque année devra permettre d'anticiper l'avenir en proposant une vision prospective et synthétique à 5 ans.

Ratio clés

Voici le coût, tous flux confondus, à l'habitant et par compétence, pour l'année 2020. Ces coûts prennent la totalité des dépenses liées à la compétence :

Coût à l'habitant (hors recettes) :

	Coût à l'habitant 2020
Collecte	96,32 €
Traitement	201,69 €

Coût à l'habitant avec prise en compte des recettes (hors contribution) :

	Coût à l'habitant 2020
Collecte	55,38 €
Traitement	40,80 €

La compétence traitement génère proportionnellement et par nature plus de recette que la compétence collecte.

Chiffres clés

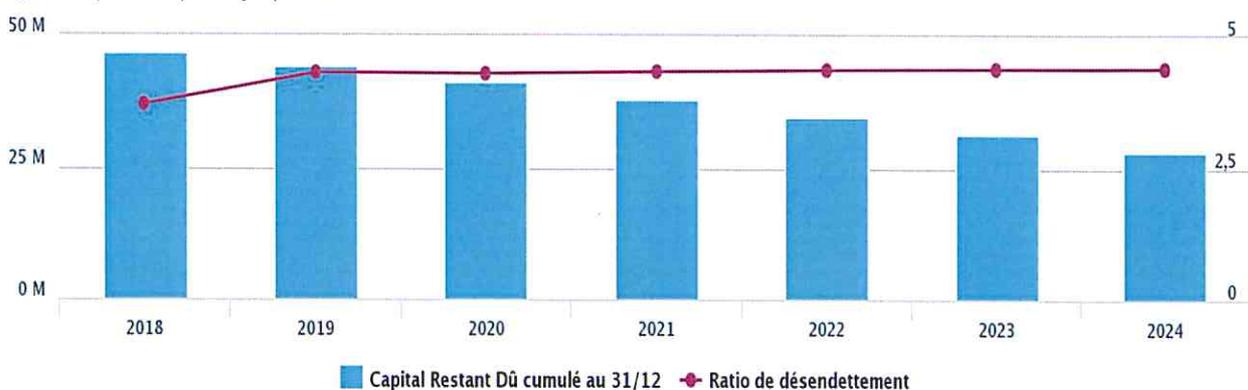
Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Voici la projection jusqu'en 2024 de notre ratio de désendettement :

Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Principal > Prospective jusqu'en 2025



Notre Ratio de désendettement est 4.28 ans en 2020 et reste stable pour les années suivantes.

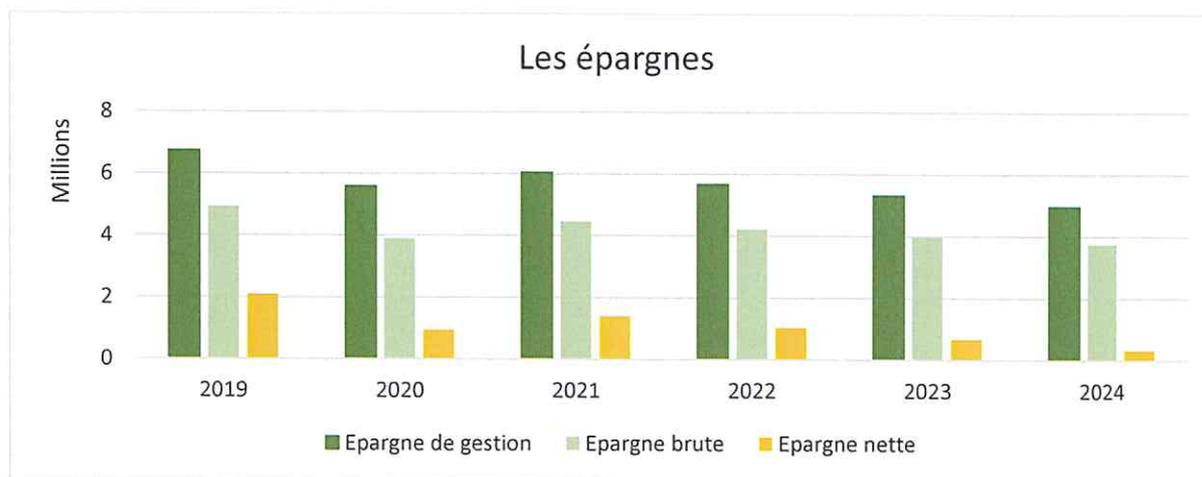
Grands équilibres financiers

Les épargnes

L' épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles hors intérêts de la dette.

L' épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement réelles comprenant les intérêts de la dette. Elle représente le socle de la richesse financière et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

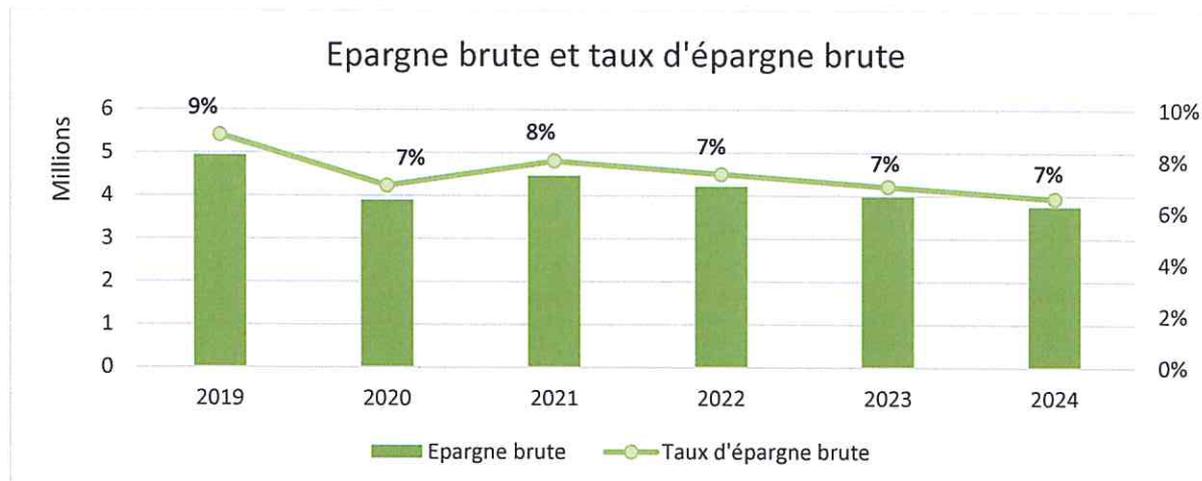
L' épargne nette est calculée à partir de l' épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l' équilibre annuel.



Le taux d' épargne brute

Le taux d' épargne brute équivaut à la valorisation en pourcentage de l' épargne brute.

Le taux d' épargne brute a été calculé sur la base des réalisations des dépenses et des recettes de l' année 2018.



Notre taux d' épargne brute est de 7 % en 2020.